

## INFORMATIONS RELATIVES AUX RÈGLES GÉNÉRALES SUR LE FAIT D'ACCEPTER ET DE DONNER DES INCITATIONS PAR XTB S.A.

### Information relative au fait d'accepter et de donner des incitations

XTB effectue son activité de courtage de manière fiable et professionnelle, dans le respect des intérêts du Client et conformément aux principes de transaction équitable.

Dans le cadre de son activité de courtage, des avantages pécuniaires et non-pécuniaires relatifs au contrat de services (ex : frais standards et commissions) peuvent être reçus et offerts aux clients par XTB. De plus, XTB peut prélever des frais et commissions auprès d'un tiers qui sont nécessaires pour la bonne exécution du service de courtage (ex : frais légaux et règlementaires). Egalement, XTB a le droit de recevoir et offrir de petits cadeaux ou lors d'un évènement spécial (ex : ticket pour un évènement ou un livre).

D'autres frais, commissions et bénéfices non-pécuniaires, qui sont précisés ci-dessus, peuvent être reçus ou offerts par XTB seulement si les deux conditions ci-dessous sont satisfaites : (1) le but est d'améliorer la qualité du service de courtage rendu au client, et (2) le client a été informé sur les principes généraux sur le fait de recevoir et se voir offrir de tels frais, commissions ou bénéfices attribués après la conclusion du contrat de service de courtage.

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous permet de mieux comprendre les différents types de paiements autorisés:

Paiements autorisés sans conditions	Paiements autorisés sous conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements mis en place directement ou indirectement entre le client et la société d'investissement ;</li> <li>• Paiements mis en place auprès d'un tiers par la société d'investissement qui sont nécessaires pour la bonne exécution du service de courtage et n'incite pas à un conflit d'intérêt entre le client et la société d'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements mis en place ou reçus par un tiers doivent répondre à toutes les conditions ci-dessous :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ils sont révélés au client en avance ;</li> <li>○ Ils sont fait pour améliorer la qualité du service ;</li> <li>○ Ils n'entravent pas l'obligation d'agir dans le meilleur intérêt du client.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ces obligations ne s'appliquent pas aux petits cadeaux et évènements spéciaux, dans la limite de EUR 170 dans le cas de XTB</b>	

Le tableau ci-dessous présente les types et principes généraux des offres sur frais, commissions ou avantages non-pécuniaires autre que ceux spécifiés dans le tableau des frais et commissions.

Types d'avantages et valeur	Donnée de l'entité qui reçoit / offre l'avantage	Principes de fourniture de l'avantage
<b>Type de bénéfice:</b> La base de commission de rémunération des partenaires qui présentent des clients à XTB  <b>Valeur de l'avantage:</b> 20% - 40% de la valeur du spread ou commissions payés par le client	<b>Entité qui offre:</b> XTB  <b>Entité qui reçoit:</b> Apporteur d'Affaire	Paiement d'un pourcentage du spread ou de la commission en fonction de la réalisation des conditions quantitatives et qualitatives.

XTB S.A. succursale Française est la succursale de Paris de la société XTB S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, XTB S.A. succursale Française est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

XTB S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.


<b>Type de bénéfice:</b> Système de réduction /remboursement sur commission  <b>Valeur du bénéfice:</b> 1% - 40% de la valeur du spread ou commissions payés par le client professionnel	<b>Entité qui offre:</b> XTB  <b>Entité qui reçoit:</b> client professionnel	Réductions sur spread / remboursement sur commissions sont offerts aux clients professionnels suite au règlement d'une offre promotionnelle donnée. Ainsi, le paiement constitue un remboursement de spreads ou commissions payés par les clients professionnels, qui est le coût d'exécution de la transaction. Les avantages sont fournis afin d'améliorer la qualité du service de courtage rendu.
<b>Type de bénéfice:</b> Accès premium au site internet des analyses  <b>Valeur du bénéfice:</b> EUR 8	<b>Entité qui offre:</b> XTB  <b>Entité qui reçoit:</b> client	L'accès est fournis aux clients qui répondent à des critères d'attribution basés sur le montant de dépôt / l'activité et c'est dans le but d'améliorer la qualité du service de courtage rendu.
<b>Type de bénéfice:</b> Livres, enregistrements électroniques  <b>Valeur du bénéfice:</b> Dans la limite de EUR 40	<b>Entité qui offre:</b> XTB  <b>Entité qui reçoit:</b> client	Les livres et enregistrements électroniques sont offerts à des clients sélectionnés comme cadeau, geste commercial et présence lors d'un évènement spécial ou pour améliorer la qualité du service de courtage rendu.
<b>Type de bénéfice:</b> Conférences et formation des clients  <b>Valeur du bénéfice:</b> De EUR 15 à EUR 175	<b>Entité qui offre:</b> XTB  <b>Entité qui reçoit:</b> client	Les conférences et formations sont organisées pour les clients afin d'améliorer la qualité du service de courtage rendu.

Si le client souhaite obtenir plus d'informations concernant l'offre et la réception des frais standard, commissions ou bénéfices non-pécuniaires autre que celles qui figurent sur le contrat établi avec le client ou sur la nécessité du service de courtage rendu, XTB fournira le client avec ces informations par voie électronique. La demande doit être envoyée à l'adresse email suivante : [support@xtb.fr](mailto:support@xtb.fr).

XTB S.A. succursale Française est la succursale de Paris de la société XTB S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, XTB S.A. succursale Française est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

XTB S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dûment agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

**XTB France**  
 32 rue de la Bienfaisance  
 75008 Paris

 +33 01 53 89 60 30

 [commercial@xtb.fr](mailto:commercial@xtb.fr)

[www.xtb.com/fr](http://www.xtb.com/fr)